

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

# Canon

- Dictionnaire - C -



Date de mise en ligne : lundi 23 juillet 2007

Du mot grec kanôn : « règle ». Les canons d'un concile sont les règles dogmatiques ou disciplinaires qu'il édicte. Dans la liturgie romaine, le Canon est le terme le plus souvent employé pour désigner la Prière eucharistique, c'est-à-dire la partie centrale de la messe, celle qui va de la Préface au Per ipsum. Le Canon est la « règle » de célébration qui doit être observée pour l'Eucharistie : il ne s'agit pas seulement d'une règle de structure, mais d'un formulaire imposé. En Orient, ces formulaires eucharistiques sont appelés anaphores.

D'une façon dérivée, on nomme « canons d'autel » les cartons rigides que l'on place verticalement au milieu de l'autel et où sont inscrites les formules de la consécration et les principales prières fixes de la messe.

En ce qui concerne la canonisation des saints, voir Saint, Diptyques.

Dom Robert Le Gall Dictionnaire de Liturgie © Editions CLD, tous droits réservés

[Commander en ligne le Dictionnaire de Liturgie](#)